

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JAMETZ
du 27 mai 2011**

Le 27 mai 2011, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : Mrs LAMBERT Norbert, QUINTIN Pascal, BERT Patrice, ROSQUIN Jean-Jacques, MALCUIT Ludovic et GILMAIRE Fabrice Mme HERBIN Eliane

Absents : Mrs DEHUT Bernard, GERARD André, MINE Sébastien et Mme GUITTON Gaëlle

Ordre du jour :

- Présentation de la réforme de l'intercommunalité en vue d'une future délibération,
- Devis démolition 7 et 9 rue du Four,
- Proposition de logement au 35 grande rue,
- Un point sur les travaux de l'aire d'accueil,
- Questions diverses

Présentation de la réforme de l'intercommunalité :

Les CODECOM vont fusionner en regroupant leurs compétences. Une explication est donnée sur le schéma de regroupement proposé par Mme le Préfet. Chaque commune devra voter Pour ou Contre l'adhésion. Suite au dernier courrier de la Préfecture cette échéance est reportée de plusieurs mois. De futures réunions, sur ce thème, auront lieu à Montmédy le 10 juin à 20 h et à Verdun le 14 juin à 18 h. Il semble important de connaître les enjeux de ces regroupements pour pouvoir émettre un avis sur cette question.

Devis démolition 7 et 9 rue du Four :

- Travaux Publics et Ruraux de la Woëvre (terrassement) 57 608.93 € TTC
- Entreprise PALAZZO (désamiantage) 30 154.60 € TTC

D'autres devis devront être demandés. Possibilité : voir éventuellement pour démolition du 7 rue du four avec le garage du 9 rue du four permettant ainsi de vendre une parcelle à bâtir et une parcelle avec maison à rénover.

Proposition logement du 35 grande rue :

Mr LAMBERT fait part de l'étude de Mr PROT pour réaménager un logement. La proposition de prix fait état de 189 324.07 € TTC.

Travaux de l'aire d'accueil :

En ce qui concerne le béton pavé, le conducteur des travaux a oublié de dire au chef d'équipe de faire un dallage sous les pavés. Par conséquent, une partie du sentier a été faite sans dallage. A la majorité, les membres du Conseil décident que le sentier doit être fait comme il avait été prévu et la partie déjà faite devra être démontée et remontée avec un dallage. Concernant la plantation des arbres, celle-ci devra être faite à l'automne. De plus, certains

arbres prévus au plan ne devront pas être mis en place étant donné qu'ils cachent la vue sur le lavoir ce qui sera déduit de la facture finale pour environ 2 000 €. Par rapport au chemin du pont, il est possible de mettre du sable en 0/20 pour environ 800 €, les membres du Conseil se prononcent de la façon suivante : 4 voix POUR et 3 voix CONTRE, ce projet est donc adopté à la majorité.

ONF : Mr Leroy propose une visite sur place pour se rendre compte des plantations, car il y a une perte de 50 % dans les nouvelles plantations. Mr LAMBERT demande aux Conseillers s'ils sont d'accord pour se rendre sur place : tous les membres à l'exception de Mr ROSQUIN. Une date devra donc être donnée à Mr LEROY.

Logement du 31 grande rue : Mr PROT est venu prendre des mesures du logement et nous sommes dans l'attente de ses conclusions.

Abri bus : la commission de sécurité de la Direction des Routes est passée et émet un avis favorable. Une subvention de 80 % sur le montant HT de la dépense dans la limite de 3 000 € sera demandée au Conseil Général de la Meuse. Plusieurs devis ont été demandés et après lecture, les membres du Conseil acceptent à 6 voix POUR et 1 ABSTENTION le devis de l'entreprise CHOLLET Frères pour la somme de 4 780 € HT.

Plan d'eau de Marville : la CODECOM de Montmédy devrait sans doute reprendre la base de l'Othain après consultation en Assemblée Générale.

Vieux matériel informatique : les membres sont d'accord pour donner ce matériel à une Association pour recyclage.

Des détenus de la prison de Montmédy sont venus chercher des pierres de la commune en vue de leur formation en aménagement paysager.

Bois près du domicile de Mr BOCQUENET : les Conseillers sont d'accord pour vendre ce bois au prix de 15 € le stère à prendre sur place.

Inauguration du lavoir : la date retenue est le 1^{er} octobre 2011, il conviendra de fixer l'heure.

Fondation du Patrimoine : Mr LAMBERT informe les Conseillers, que Mr DUMESNIL délégué en Meuse de la Fondation du Patrimoine en Meuse est passé. La Fondation subventionne tous les travaux de restauration de l'église à l'exception de l'électricité et du chauffage. Le montant maximum de la subvention varie entre 6 000 et 7 000€ en fonction des demandes et des sommes allouées (pour exemple environ 500 000 € pour la Lorraine en 2010). L'association pour la sauvegarde de l'église de Jametz versera ses gains à la Fondation qui reversera au moment voulu

Natura Verde : le commissaire enquête chargé de l'enquête publique a rendu son rapport et a émis un avis défavorable.

Cimetière : le groupe Elabor avait remis son devis pour 15 405 € contre 3 408 € pour Cimexperts, il conviendra également de faire un point avec Mme HILMER concernant les frais de déplacement et de défraiement qui ne sont pas clairs.

Le cabinet Mangin a édité un nouveau plan des baux ruraux. Les surfaces données sur ce plan devront être contrôlées par rapport aux surfaces mentionnées sur les baux.

La redevance assainissement 2011 est fixée à 0.20 €du mètre cube d'eau consommée.

Signalétique de la salle communale ne sera pas financée par la CODECOM, la commune commandera donc les panneaux les moins coûteux.

Le commercial de la société SEDI est passé et a donné des tarifs pour la reliure des registres d'état civil ainsi que des prix pour la restauration des anciens registres. A revoir